

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024
PUBLIÉ LE 7 MARS 2024**

<p>Date de la convocation : 27/02/2024</p> <p>Date de la séance : 04/03/2024</p> <p>Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire</p> <p>Secrétaire de séance : David LOYSEAU</p>	<p>Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.</p>
<p>Membres en exercice : 29</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres représentés : 6</p> <p>Membres excusés : 4</p> <p>Membres absents : 0</p>	<p>Membres absents représentés : Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON</p> <p>Membres absents excusés : Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE</p> <p>Membres absents non excusés : Néant</p>

DÉLIBÉRATION N° 392/2024	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024
<p>VOTE : Adoptée à l'UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 0</p>	<p>Délibéré : le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024.</p>

DÉLIBÉRATION N° 393/2024	Objet : Information sur les décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal
<p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le Conseil Municipal.</p>

DÉLIBÉRATION N° 394/2024	Objet : Approbation du compte de gestion 2023
<p>VOTE : Adoptée à l'UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSTENTION : 0</p>	<p>Délibéré : le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé par le Trésorier comptable pour l'exercice 2023 et déclare que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve.</p>

<p>DÉLIBÉRATION N° 395/2024</p>	<p>Objet : Approbation du compte administratif 2023</p>
<p><u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ</p> <p>POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)</p> <p>Monsieur Jean-Paul MUNNIER, maire, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p><u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acte de la présentation du compte administratif 2023 faite par Monsieur Robert GRILLON, adjoint au maire délégué aux affaires financières ; • Adopte le compte administratif de l'exercice 2023 • Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 établi par le comptable des finances publiques ; • Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 170 177,58 € et en recettes pour 569 178,08 €.
<p>DÉLIBÉRATION N° 396/2024</p>	<p>Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023</p>
<p><u>VOTE</u> : Adoptée à la MAJORITÉ</p> <p>POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. DRIANO)</p>	<p><u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de <u>252 945,53 €</u> (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) • Affectation complémentaire au financement de la section d'investissement à hauteur de <u>450 000,00 €</u> (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé) • Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de <u>637 085,49 €</u> (ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté)
<p>DÉLIBÉRATION N° 397/2024</p>	<p>Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2023</p>
<p><u>VOTE</u> : Adoptée à l'UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal approuve le bilan des opérations immobilières réalisées en 2023.</p>
<p>DÉLIBÉRATION N° 398/2024</p>	<p>Objet : Débat d'orientations budgétaires 2024</p>
<p><u>VOTE</u> : Adoptée à l'UNANIMITÉ</p> <p>POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	<p><u>Délibéré</u> : le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2024 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Commune ; • DIT que le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au Président de Pays de Montbéliard Agglomération dans un délai de quinze jours et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Ville dans les quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ; • DEMANDE au Maire de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies ; • AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.

